



N° CIAS 05.03.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 21

Présents : 6

Votants : 6

Date de la convocation : 06.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais, dûment convoqué par le président du CIAS - Monsieur Alain ZABULON, s'est réuni en session, à la salle de réunion du CIAS à 16h30.

PRESENTS (06) :

- **ÉLUS :** Le Président du CIAS : Alain ZABULON ; CREON : Josette BERNARD ; BARON : Sophie RENAUD ;
- **NOMMÉS Société Civile :** Isabelle AUVRAY ; SOCIETE CIVILE : Nicole MARTIN ; La Cabane à Projets : Jocelyne SERRE

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR (00) :

EXCUSÉS (15) : SOCIETE CIVILE : Chantal HABATJOU ; SAINT GENES DE LOMBAUD : Maryvonne LAFON ; CURSAN : Frédéric PAUL ; LE POUT : Ramona CHETRIT ; LOUPES : Agnès TEYCHENEY ; SAINT-LEON : Nadine DUBOS ; VILLENAVE DE RIONS : Joelle RIVAULT Mission Locales des deux Rives : Jean-Michel BIREM ; UTLC : Dominique GILBERT ; CIDFF : Marie Françoise RAYBAUD ; LA SAUVE : Floriane DUVIGNAC ; SADIRAC : Estelle METIVIER ; Secours Catholique : Nathalie LAFFARGUE ; Mission Locale des Hauts de Garonne : Sébastien DUNOQUIER ; Association Le Prado : Christophe DE MARCO ;

ABSENTS (00):

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil d'Administration désigne **Jocelyne SERRE** secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration, Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 123-17 et suivants ; Considérant que le Conseil d'Administration, dûment convoqué pour la séance du 5 mars 2026, n'a pu délibérer faute de quorum ; Considérant qu'une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil le 6 mars 2026 pour la séance de ce jour ; Précise que, conformément à la loi, les présentes délibérations sont valables sans condition de quorum.

Objet : Subventions et cotisations 2026

Monsieur Le Président, Alain ZABULON indique que pour le bon fonctionnement du service le CIAS s'appuie sur différentes associations ou organismes pour offrir un service public diversifié aux habitants du territoire.

Ces propositions ont fait l'objet d'une présentation lors du débat d'orientation budgétaire.

	2024	2025	2026	Commentaires
--	------	------	------	--------------

COTISATIONS				
Banque Alimentaire de Bordeaux	100€	100€	100€	(attente demande officielle)
Union départementale des CCAS	706€	800€	712€	Notification reçue
Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)	150€	150€	150€	Document reçu
SUBVENTIONS				
Banque Alimentaire de Bordeaux	-	600€	600€	(attente demande officielle)
Restos du Coeur	1 820€	1 500€	1 500€	Document reçu
Agence départementale pour le logement (ADIL)	2 584.12€	2 970.56€	2 978.08€	Document reçu
Permanences – Animation d'atelier – Uniques Edéa	-	-	3 030€	Document reçu

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, Alain ZABULON :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- Décide de valider les montants inscrits dans la présente délibération, sous réserve des documents justificatifs des différents organismes.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais pour l'exercice 2026. (Articles comptables 6281 et 65748)

Monsieur Le Président,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

La Secrétaire de séance
Jocelyne SERRE



Le Président du Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Monsieur Alain ZABULON



Le Président
Alain ZABULON